|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 28 juillet 2023 |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 6/5**CE 5/RU | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;– Aux Membres du Secteur UIT-T;– Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 5;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT |
| Tél.: | +41 22 730 5356 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg5@itu.int |
| Web: | [https://www.itu.int/go/tsg5](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx) |
| Objet: | **Réunion de la Commission d'études 5, Genève, 13-22 novembre 2023** |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 5 (*Champs électromagnétiques, environnement, lutte contre les changements climatiques, passage durable au tout numérique et économie circulaire*), qui doit se tenir au siège de l'UIT, à Genève, du 13 au 22 novembre 2023 inclus.

La réunion de la Commission d'études 5 s'ouvrira à 9 h 30 CEST le premier jour et l'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'[entrée du bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). L'attribution quotidienne des salles de réunion sera affichée sur les écrans placés dans les locaux du siège de l'UIT et apparaîtra en ligne [ici](http://handle.itu.int/11.1002/apps/meeting-rooms).

Les documents, les modalités de participation à distance et d'autres informations connexes figurent sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx). La réunion se déroulera uniquement en anglais et sans interprétation.

La réunion de la Commission d'études 5 de l'UIT-T se tenant en présentiel, il est rappelé aux délégués que les décisions seront prises par les personnes qui seront physiquement présentes à la séance plénière à Genève (Suisse).

La séance d'information à l'intention des nouveaux délégués aura lieu le 14 novembre 2023 de 17 heures à 19 heures (CET), au même endroit.

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 13 septembre 2023 | – Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T pour lesquelles une traduction est demandée. |
| 2 octobre 2023 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx)). |
| 13 octobre 2023 | – Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (voir l'Annexe A). |
| – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la Commission d'études 5](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx)). |
| 31 octobre 2023 | – Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG05)). |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'ordre du jour de la réunion, établi en collaboration avec le Président de la Commission d'études 5, M. Dominique Würges (France), figure dans l'**Annexe B**.

Je vous souhaite une réunion productive et agréable.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

|  |  |
| --- | --- |
| (*signé*)Seizo OnoeDirecteur du Bureau de la normalisation des télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg5 CE 5 DE L'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

**Annexe A
Informations pratiques concernant la réunion**

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**: La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](http://itu.int/net/ITU-T/ddp/); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur de l'UIT](http://www.itu.int/TIES/) avec accès TIES.

**LANGUES DE TRAVAIL**: La réunion se déroulera en anglais uniquement, sans interprétation.

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des délégués dans toutes les salles de réunion de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT-T (<https://www.itu.int/en/general-secretariat/ICT-Services/Pages/default.aspx>).

Les délégués de l'UIT-T ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES** électroniques au moyen de leur badge RFID. Les casiers sont situés immédiatement dans l'entrée et au 1er sous-sol de la Tour de l'UIT ainsi qu'au rez-de-chaussée du bâtiment Montbrillant.

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les principales salles de réunion. Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leur ordinateur, les délégués peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse: <https://itu.int/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT (servicedesk@itu.int) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES** aux délégués, dans l'ordre des demandes.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux pour toutes les séances pour lesquelles une demande est reçue au moins 72 heures à l'avance. Pour pouvoir accéder aux réunions à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président peut interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant que rien n'indique que le problème est résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**INSCRIPTION PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDES DE VISAS**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page web de la Commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription s'appliquent uniquement aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à assister à une séance d'information sur les travaux de l'UIT-T, organisée à leur intention le 14 novembre 2023.

**BOURSES**: Pour faciliter la participation des [pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2023/ListEligibleCountries2023.pdf), **deux types** de bourses sont accordés pour cette réunion, à savoir:

• des bourses classiques pour la **participation à une réunion en personne**;

• des bourses pour la **participation à une réunion électronique**.

Les bourses pour la participation à une réunion électronique correspondent remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation. Dans le cas des bourses pour la participation à une réunion en présentiel, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles. Une bourse partielle pour la participation à une réunion en présentiel comprend a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la manifestation), ou b) une **indemnité journalière de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les autres frais). Lorsque deux bourses partielles sont demandées pour la participation à une réunion en présentiel, l'une *au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Il incombe à l'organisme dont le demandeur est issu de financer les autres coûts de participation.

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est recommandé de tenir compte de l'équilibre hommes-femmes et d'inclure les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers lors de la désignation des candidats à l'obtention de bourses. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, notamment via la soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes émanant de personnes handicapées et de personnes ayant des besoins particuliers; et parité hommes-femmes.

Les formulaires de demande pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx). **Les demandes de bourses doivent parvenir d'ici au 2 octobre, au plus tard.** Elles doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse fellowships@itu.int ou par télécopie au +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**, et il est vivement recommandé de s'inscrire à la manifestation et d'engager la procédure de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé avant la date de votre arrivée en Suisse auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Une fois que votre inscription a été approuvée par le coordonnateur responsable des inscriptions de votre administration, il convient en général de compter un délai de 15 jours avant que la lettre de demande de visa soit envoyée. Par conséquent, les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription au **plus tard un mois avant la date de la réunion.** Les demandes sont à envoyer à la Section des voyages de l'UIT (travel@itu.int), avec la mention "**assistance pour le visa**".

ANNEXE B
Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 5
Plénières d'ouverture et de clôture
Genève (Suisse), 13-22 novembre 2023

| N° | Projet d'ordre du jour | Documents |
| --- | --- | --- |
| 1 | Ouverture de la réunion |  |
| 2 | Outil de participation à distance |  |
| 3 | Adoption de l'ordre du jour |  |
| 4 | Projet de calendrier |  |
| 5 | Approbation du rapport de la dernière réunion de la CE 5 de l'UIT-T (Sophia Antipolis, 13‑23 juin 2023) | Rapport 5 |
| 6 | Tour de table pour identifier les DPI éventuels | Des participants ont-ils connaissance de droits de propriété intellectuelle, y compris de brevets, de droits d'auteur afférents à des logiciels ou de textes ou de marques dont l'utilisation pourrait être nécessaire à la mise en œuvre ou à la publication de la Recommandation à l'examen? |
| 7 | Liste des contributions |  |
| a) | Contributions concernant toutes les Questions de la CE 5 |  |
| 8 | Liste des sujets d'étude en suspens |  |
| 9 | Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 et rapport du groupe ad hoc sur les préparatifs de l'AMNT-24 |  |
| 10 | Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 5 de l'UIT-T |  |
| 11 | Nomination des Rapporteurs, Rapporteurs associés et chargés de liaison |  |
| 12 | Groupes régionaux de la CE 5 de l'UIT-T |  |
| a) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Afrique (SG5RG-AFR) |  |
| b) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Asie et le Pacifique (SG5RG-AP) (11-12 septembre 2023) |  |
| c) | Groupe régional de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG5RG-ARB) |  |
| d) | Groupe régional de l'UIT-T pour l'Amérique latine (SG5RG-LATAM) (24-27 octobre 2023) |  |
| 13 | Plans d'action pour la mise en œuvre des Résolutions 72, 73 et 79 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT-20 (Exposition des personnes aux champs électromagnétiques, environnement, changements climatiques et économie circulaire et déchets d'équipements électriques et électroniques) |  |
| 14 | Informations actualisées sur le GT 8 du Groupe spécialisé sur le métavers – Durabilité, accessibilité et inclusion, en particulier sur le groupe technique sur la durabilité |  |
| 15 | Questions relatives à la collaboration et échange d'informations |  |
| a) | Principaux points de la session de 2023 du Conseil (11-21 juillet 2023) |  |
| b) | Activités de l'UIT liées à la COP-28 (1er‑12 décembre 2023) |  |
| c) | Collaboration avec le BDT |  |
| 16 | Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation |  |
| a) | Ateliers, formations et Forums présentant un intérêt pour la CE 5 de l'UIT-T |  |
| b) | Dossier d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 5 de l'UIT-T |  |
| c) | Documents d'information |  |
| 17 | Ouverture des réunions des groupes de travail |  |
| 18 | Rapport au titre de la Question 8/5 |  |
| 19 | Rapports des réunions des groupes de travail  |  |
| 19.1 | Groupe de travail 1/5 |  |
| a) | Approbation des rapports sur les Questions |  |
| b) | Approbation des nouveaux sujets d'étude |  |
| c) | Approbation du programme de travail |  |
| d) | Consentement/détermination/approbation/suppression de Recommandations |  |
| e) | Approbation des textes informatifs |  |
| 19.2 | Groupe de travail 2/5 |  |
| a) | Approbation des rapports sur les Questions |  |
| b) | Approbation des nouveaux sujets d'étude |  |
| c) | Approbation du programme de travail |  |
| d) | Consentement/détermination/approbation/suppression de Recommandations |  |
| e) | Approbation des textes informatifs |  |
| 19.3 | Groupe de travail 3/5 |  |
| a) | Approbation des rapports sur les Questions |  |
| b) | Approbation des nouveaux sujets d'étude |  |
| c) | Approbation du programme de travail |  |
| d) | Consentement/détermination/approbation/suppression de Recommandations |  |
| e) | Approbation des textes informatifs |  |
| 20 | Approbation des notes de liaison à envoyer/communications |  |
| 21 | Activités futures |  |
| a) | Réunions prévues en 2024 |  |
| b) | Réunions électroniques prévues en 2023/2024 |  |
| 22 | Divers |  |
| 23 | Clôture de la réunion |  |

NOTE ‒ Les mises à jour de l'ordre du jour figurent sur la [page d'accueil de la CE 5](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/05/Pages/default.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_